



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2011 du  
Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue  
Royale à Malartic à compter de midi.**

---

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Étaient absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2011-03-090**

**1.0.- Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.0.- Avis de motion concernant un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'autoriser parc et espace vert (quartier Sud);
- 3.0.- Avis de motion afin de modifier le règlement no 740 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

4.0.- Levée de la séance.

2.0.- **Avis de motion concernant un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'autoriser parc et espace vert (quartier Sud)**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement de zonage no 377 afin d'autoriser par cet espace vert (quartier Sud).

3.0.- **Avis de motion afin de modifier le règlement no 740 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement no 740 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**RÉSOLUTION  
2011-03-091**

4.0.- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé à 12h22,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE**

**LUCIE ROGER  
GREFFIÈRE ADJOINTE**